



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS  
DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN



## **Compensation du fonds local de grève ; la distribution des chèques, c'est pour QUAND ?**

**Ce message s'adresse principalement aux personnes qui ont droit à la compensation financière du fonds local de grève, c'est-à-dire les personnes qui grèvent plus de 30 % de leur journée.**

Nous avons évoqué la date du 11 décembre 2023 pour la distribution des chèques de grève pour la première journée de grève du 6 novembre 2023.

Le 11 décembre tombe durant notre prochaine séquence de grève du 8 au 14 décembre. Malheureusement, nous n'avons pas les ressources humaines nécessaires pour distribuer des chèques durant cette séquence. Toutes nos ressources seront concentrées sur les lignes de piquetage et nous ne voulons pas faire de distribution d'argent, sur le coin d'une table, dehors, aux abords de nos lignes de piquetage.

Nous voulons distribuer les chèques de main à main afin de pouvoir régler les problèmes éventuels rapidement. De plus, un envoi par la poste coûterait plusieurs milliers de dollars. Soyez assurés que cette distribution va se faire le plus rapidement possible. Nous diffuserons le moment et les moyens de vous procurer votre chèque.

Pour la séquence de grève du 21, 22 et 23 novembre, là encore nous vous informerons du moment de la distribution que nous souhaitons dans les meilleurs délais.

Vous comprendrez que pour nous, c'est une première et que nous pouvons prévoir le déroulement de la négociation ainsi que les journées de grève. On s'ajuste.

Rien n'est facile en temps de grève et le l'objectif est de signer une convention collective satisfaisante pour toutes et tous !

Merci de votre compréhension.

**On ne lâche rien !**

